
Soturac – Fournol

Fouille programmée (2015)

André Morala

NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Ministère de la Culture

- 1 Situé aux confins septentrionaux de la région Midi-Pyrénées, à seulement quelques centaines de mètres de la limite avec l'Aquitaine, l'abri de Fournol occupe le versant sud d'une butte calcaire du Coniacien inférieur. Bien que découvert et exploité précocement au tout début du XX^e s. par un amateur local nommé S. Gaillard (selon des notes miraculeusement retrouvées de Breuil, Cartailhac, Bordes...), aucun signalement de l'existence du gisement n'avait été publié.
- 2 Au début des années soixante-dix, lors de notre première visite sur les lieux, le site portait la marque d'une dégradation clandestine des dépôts anthropiques, qu'un diagnostic réalisé sur le matériel archéologique de surface nous permit d'attribuer au Gravettien et au Solutréen (Morala 1979 ; 1984).
- 3 L'intervention menée en 2015 sur le site, motivée par le constat d'une nouvelle déprédation sérieuse du remplissage, a eu pour but d'évaluer le degré de détérioration subi et d'estimer le potentiel archéologique subsistant (Morala 2015).
- 4 Le constat affligeant de la réalisation d'une importante tranchée à l'avant de l'abri, de près de 5 m de long sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur, nous a conduits à opérer, en premier lieu, à l'enlèvement des dépôts remaniés qui jonchaient le sol.
- 5 Les déblais de la tranchée clandestine qui avaient été projetés à l'arrière de l'abri ont été retenus et stabilisés par un muret de pierres sèches surmontant la coupe frontale de 4 m de long, sur 30 à 50 cm d'épaisseur.
- 6 Cette coupe stratigraphique a permis l'examen des dépôts sédimentaires formant, dans cette zone, le remplissage de l'abri. La séquence se compose d'un ensemble brun

nettement bioturbé, (US1), dont la partie supérieure (US1a) contient du matériel archéologique disséminé et des objets modernes (verre, céramique,...) témoignant d'un remaniement manifeste. La partie inférieure (US1b), sensiblement plus homogène et compacte, associe comme dans l'unité précédente des artefacts lithiques, essentiellement attribuables au Gravettien moyen avec des indices de Gravettien inférieur, de la faune, ainsi que des fragments osseux humains de plusieurs individus. La datation obtenue sur l'un de ces vestiges, 24820 ± 220 BP est conforme au contexte industriel gravettien. Une particularité de ce mobilier anthropologique, caractère inédit pour cette période, est la présence sur plusieurs ossements de traces évidentes de découpe témoignant d'un traitement manifeste du corps.

- 7 Au pied de la coupe, à l'emplacement même de la tranchée clandestine, une bande de quatre carrés contigus (N22 à Q22), d'orientation ouest-est, a été ouverte, permettant de mesurer les dégradations. Des témoins épargnés de l'US 1b, notamment sur les carrés O22 et P22, ont également livré plusieurs restes humains, ce qui explique leur présence en nombre significatif dans le cône de déblais accumulé sous l'abri.
- 8 Juste sous-jacente à cette unité sédimentaire, l'US2, en diffère catégoriquement par sa composition minérale constituée de petits éléments calcaires formant un cailloutis homogène. Cette unité stratigraphique, qui semble n'avoir été affectée que par quelques petits culs-de-four, recèle du mobilier archéologique qui apparaît en coupe dans une de ces cuvettes dans le carré P22. Il contient des restes de faune, des artefacts lithiques et des galets de rivière. Des témoins osseux carbonisés associés à ce matériel pourraient indiquer qu'il s'agit d'une structure de combustion dont l'attribution culturelle reste à préciser et pour laquelle une datation est en cours.
- 9 L'opération sollicitée pour 2016 devrait permettre de répondre à plusieurs des questions posées.

Fig. 1 – Hémimandibule gravettienne portant des marques de découpe



Cliché : A. Morala (SRA).